

			
			

POUR UN PACTE AGRICOLE BRETON AMBITIEUX

Nos organisations rassemblent des producteurs agricoles, des consommateurs, des défenseurs de l'environnement. Elles demandent que le pacte agricole breton mette fin aux difficultés structurelles que connaît l'agriculture régionale :

- **difficultés économiques**, liées à la trop faible valeur ajoutée dégagée par la filière agricole et agro-alimentaire ;
- **difficultés sociales**, engendrées par un revenu dramatiquement faible pour les producteurs, par les pertes d'emploi dans la production et la transformation, et par la capitalisation excessive des exploitations qui rend problématique leur transmission et donc le renouvellement des chefs d'exploitation ;
- **difficultés environnementales et sanitaires**, qui dégradent l'image de la Bretagne, pèsent sur les finances publiques mobilisées dans des programmes de reconquête trop peu efficaces, et qui minent la cohésion sociale.

Ces difficultés ne doivent, ni occulter les efforts d'adaptation déjà engagés, ni la réussite des démarches innovantes portées par les réseaux de l'agriculture durable. Celles-ci ont permis, avec l'appui du Conseil Régional, de placer la Bretagne au 1^{er} rang des régions de France, pour la contractualisation des mesures agri-environnementales «*systèmes*». Ce qui démontre, que **lorsque la volonté politique est au rendez-vous, les changements sont possibles !**

L'objectif du Conseil Régional de bâtir une « *nouvelle alliance* » entre les Bretons et leur agriculture doit se traduire, du fait de moyens financiers limités, par **des choix clairs de soutien à la réorientation de notre agriculture** vers une production :

- plus diversifiée, plus autonome, plus équilibrée, plus économe en énergie,
- liée aux capacités réelles de nos sols et de notre territoire,
- faisant appel à plus de main d'œuvre correctement rémunérée dans des fermes à taille humaine,
- créatrice d'emplois qualifiés et valorisants dans les entreprises de l'agroalimentaire,
- apportant davantage de valeur ajoutée,
- respectant l'environnement, la santé des producteurs et celle des consommateurs.

Cette « nouvelle alliance » ne sera possible, sans la « régionalisation » des aides de la PAC et l'application de réelles conditionnalités sociales et environnementales afin de rétablir l'équité entre les producteurs, et d'encourager l'évolution des exploitations vers des modes de production plus respectueux de l'environnement. Sans attendre cette réforme indispensable que doit défendre la région Bretagne, le Conseil Régional pourrait revendiquer dès maintenant le « droit à l'expérimentation » prévu par la constitution, pour, à l'échelle d'un bassin versant, mutualiser les aides PAC, et les redistribuer suivant des critères liés à l'emploi et l'environnement.

Parmi les enjeux qui se posent pour l'avenir de l'agriculture régionale, celui du « foncier » apparaît déterminant. Il l'est au regard de la nécessité d'installer des jeunes sur les 1600 exploitations libérées chaque année, plutôt que de laisser s'aggraver la concentration des exploitations, destructrice d'emplois. Il l'est également au regard de la mutation des systèmes de production, plus aisée à mettre en œuvre au moment de l'installation, qu'en « cours de route ». Il l'est encore sur le plan de la recherche d'une autonomie alimentaire plus grande pour nos élevages. Il l'est enfin au regard de la nécessité environnementale de privilégier le lien au sol, afin de restaurer la qualité des eaux et des sols.

Il n'est donc pas possible de laisser croire, comme nous l'avons trop entendu lors des forums locaux, que « *tous les modèles de production peuvent cohabiter* ». La concurrence qui s'exerce sur les terres est féroce : entre l'installation d'un jeune en agriculture durable, et l'extension d'un élevage industriel qui aggrave la concentration animale en Bretagne, il faut que la collectivité régionale ait le courage de choisir le système qu'elle entend soutenir, car il n'y a pas les surfaces disponibles pour faire l'un et l'autre ! **L'opacité actuelle de certaines structures qui décident de l'affectation du foncier et donc des modes de production qui vont se développer sur le territoire régional, l'exclusion des élus locaux de ces processus de décision alors que l'agriculture est la première activité économique des communes rurales, ne sont plus supportables !** Il convient que le Conseil Régional, notamment au travers de l'Établissement Public Foncier Territorial et de ses relations avec la SBAFER, mette fin à cette situation anachronique.

S'agissant de l'amélioration de la valeur ajoutée de notre agriculture, et du renforcement nécessaire de l'autonomie alimentaire des exploitations, les expériences déjà engagées en Bretagne, évaluées positivement par les instituts techniques et de recherche, permettent, notamment pour les productions laitières et de viande bovine, de développer des systèmes fourragers à base d'herbe, efficaces au plan économique et environnemental. Le développement et la structuration de l'agriculture biologique constituent également une solution aboutie pour sortir des impasses actuelles.

Les solutions existent donc ici en Bretagne ! La politique du Conseil Régional doit les soutenir en priorité !

Entre les 15 % d'exploitations engagées dans l'agriculture durable, et les 35 % d'exploitations engagées dans l'agriculture industrielle, l'avenir des exploitations restantes qui se situent au milieu du gué, dépend pour partie du courage des politiques publiques.

Nous demandons donc au Conseil Régional, un pacte agricole breton ambitieux, volontariste, qui fasse le choix de l'avenir en privilégiant clairement les exploitations et les filières qui répondent aux enjeux économiques, sociaux, et environnementaux de la Bretagne.

Pontivy, le 22 avril 2011